

PLAN LOCAL D'URBANISME

Elaboration du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

REGLEMENT GRAPHIQUE



1/2500eme

4.1



Zones urbaines

- UB** Zone urbaine représentant le bourg ancien
- UC** Zone urbaine qualifiant les extensions du bourg
- Ue** Secteur réservé aux équipements publics
- Ux** Secteur réservé aux activités artisanales et commerciales

Zones à urbaniser

- 1AU** Zone à urbaniser équipée ou insuffisamment équipée
- AU** Zone à urbaniser après modification du PLU
- AUx** Zone à urbaniser après modification du PLU réservée aux activités artisanales et commerciales

Zones agricoles

- A** Zone agricole

- Zone à préserver au titre de la loi Paysage (art. 123-1-5-7 CU)
- Haie à préserver au titre de la loi Paysage (art. 123-1-5-7 CU)
- Emplacements réservés
 - Equipements publics et sportifs
 - Liaison piétonne et cyclable

